

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le Maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le Code de la route,

En raison des festivités du **feu d'artifice intercommunal**, au stade Jean Tixier, le **jeudi 13 juillet 2023**,

ARRETE

Article 1

Afin d'assurer la sécurité, l'accès à l'aire de jeux et au city est interdit, **le jeudi 13 juillet 2023, durant toute la durée des festivités.**

Article 2

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Romagnat.

Fait à Tallende,

Le 13 juillet 2023

Le Maire



Éric BRUN